

2^o Tout bienfaiteur d'un de nos orphelins est de droit le parrain de l'enfant Arabe recueilli en son nom et élevé par la Mission. Si le bienfaiteur le désire, il recevra immédiatement le nom Arabe, l'histoire et le portrait photographique de l'enfant qu'il aura adopté et qu'il contribuera ainsi à racheter et à sauver de la mort éternelle.

3^o Les bienfaiteurs jouissent de toutes les faveurs spirituelles ou privilèges sus mentionnés, accordés par le Saint Siège aux associés. De plus, leur titre de *Bienfaiteurs* les lie à l'œuvre à *perpétuité*. Pendant leur vie et après leur mort, ils ont part aux prières et aux bonnes œuvres qui se font dans la Mission dont ils ont été les protecteurs, et aux mérites de ceux qui y travaillent.

Les personnes zélées et charitables sont priées de vouloir bien prêter leur concours à une Œuvre si éminemment apostolique, en recueillant autour d'elles des aumônes ou souscriptions.

Elles pourront se mettre en rapport avec Monsieur *Dufresne*, Chanoine, à l'Evêché, ou MM. *Picard* et *Daniel*, au Séminaire de Montréal.

C'est à ces Messieurs que les aumônes, collectes et offrandes pourront être envoyées.

Maximes chrétiennes bien capables de nous avancer dans les voies de la sainteté.

Lisez, méditez, relisez, goûtez, pratiquez.

24. Celui à qui il n'en coûte rien pour se sauver, doit être assuré qu'il se perd.

25. C'est une grande sagesse de donner ce qui n'est rien, pour avoir tout.

26. Un bonheur éternel vaut bien quelques moments de peines.

27. O folie du monde ! perdre le ciel pour un ponce de terre.

28. Celui qui possède Dieu sur la terre, n'eût-il rien des biens d'ici-bas, est immédiatement riche.